



La lettre de la CPI

AEP Edition Spéciale N° 6

mai 2011



Neuvième session de l'Assemblée des États Parties

Sommaire

Le Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, l'Ambassadeur Christian Wenaweser, a présidé la neuvième session de l'Assemblée, qui s'est tenue au Siège des Nations Unies (ONU) du 6 au 10 décembre 2010. L'Assemblée a, entre autres, élu six membres du Comité du budget et des finances et adopté des résolutions sur le budget-programme pour 2011, les locaux permanents, la gouvernance, le mécanisme de contrôle indépendant et sur le renforcement de la CPI et de l'Assemblée des États Parties.

Débat général

En tout, 47 États Parties et 1 État observateur ainsi que plusieurs organisations internationales et ONG ont participé au débat général. De nombreux orateurs ont réitéré leur attachement au Statut de Rome et à la justice pénale internationale et ont rappelé les réalisations historiques de la Conférence de révision de Kampala.



M. Juan Manuel Santos, Président de la République de Colombie, premier Chef d'État à prendre la parole lors de l'Assemblée au cours d'un débat général



Publication de l'AEP *

Sélection de documents fondamentaux relatifs à la Cour pénale internationale



* Anglais, arabe, espagnol et français



L'Ambassadeur Paul Seger (Suisse),
Coordonnateur du Groupe de travail sur
les amendements

Groupe de travail sur les amendements

Le Groupe de travail sur les amendements a été créé par l'Assemblée dans le but d'étudier, à partir de la neuvième session de l'Assemblée, la possibilité d'amender le Statut de Rome et le Règlement de procédure et de preuve, en vue de déterminer les amendements à adopter.

Lors de sa neuvième session, l'Assemblée a décidé de tenir des consultations informelles à New York entre ses neuvième et dixième sessions, au cours desquelles les délégations auront la possibilité de présenter des amendements déjà soumis ainsi que leurs opinions sur le fond des amendements proposés. Les délégations pourront aussi discuter des méthodes de travail, des procédures et du rôle du Groupe de travail quant à d'éventuels amendements à venir.

Suivi de la Conférence de révision

Les points focaux sur les quatre sous-thèmes, à savoir l'impact du système du Statut de Rome sur les victimes et les communautés affectées, la coopération, la complémentarité, et la paix et la justice, ont présenté des mises à jour sur le travail entrepris depuis Kampala dans le cadre des Groupes de travail de New York et de La Haye.

L'Assemblée a demandé au Bureau de préparer un rapport sur les procédures de l'Assemblée qui pourraient être nécessaires pour lui permettre de s'acquitter du mandat qui lui est assigné, à savoir étudier toute question relative à la non-coopération, et de soumettre ce rapport à l'Assemblée pour examen lors de sa dixième session.

L'Ambassadeur Mary Whelan
(Irlande), facilitateur sur la
coopération 2009-2011



De gauche à droite : Mme Alejandra Quezada (Chili)
et Mme Miia Aro-Sánchez (Finlande), points focaux
sur l'impact du Statut de Rome sur les victimes



De gauche à droite : M. David Kendal (Danemark) et
M. Andries Nel (Afrique du Sud), points focaux sur
la complémentarité

Mécanisme de contrôle indépendant

L'Assemblée a adopté le mandat opérationnel de la fonction d'investigation du mécanisme de contrôle indépendant (MCI).

De gauche à droite : Mme Beverly Mulley, présidente
temporaire du MCI, et M. Vladimir Cvetković (Serbie),
facilitateur du MCI



Engagements

Les points focaux ont invité les États à présenter de nouveaux engagements pour la prochaine session de l'Assemblée, et d'assurer le suivi des engagements qu'ils ont déjà pris.



De gauche à droite : Les points focaux en charge des
engagements, M. Gonzalo Bonifaz (Pérou) et Mme
Ceta Noland (Pays-Bas)

Groupe d'étude sur la gouvernance

L'Assemblée a créé le Groupe d'étude sur la gouvernance afin de faciliter le dialogue entre les États Parties et la Cour, de renforcer le cadre institutionnel du système du Statut de Rome et d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de la Cour tout en préservant son indépendance judiciaire. Le rôle du Groupe d'étude est d'identifier les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires sont nécessaires, en liaison avec la Cour, et de formuler des recommandations à l'Assemblée par l'intermédiaire du Bureau.



Le facilitateur de la résolution sur la
gouvernance, l'Ambassadeur Jorge Lomónaco
(Mexique), Vice-président de l'Assemblée

Élection de la nouvelle Vice-présidente de l'AEP



L'Assemblée a élu l'Ambassadeur Simona Mirela Miculescu, Représentante permanente de la Roumanie à l'ONU, en tant que Vice-Présidente de l'Assemblée et coordonnatrice du Groupe de travail de New York pour mener à son terme le mandat de l'ancien Vice-président basé à New York.

<http://tinyurl.com/ICCASP9-res>

L'Assemblée a approuvé le budget-programme pour 2011

L'Ambassadeur Lydia Morton (Australie) coordonné le Groupe de travail sur le budget-programme (GTBP). Pour la première fois, l'Assemblée a approuvé un budget inférieur aux recommandations du Comité du budget et des finances, son organe subsidiaire spécialisé. Le CBF a été représenté par sa Vice-présidente Mme Rossette Nyirinkindi Katungye (Ouganda), Mme Carolina Fernández Opazo (Mexique) et M. Masud Husain (Canada).



Total du budget-programme

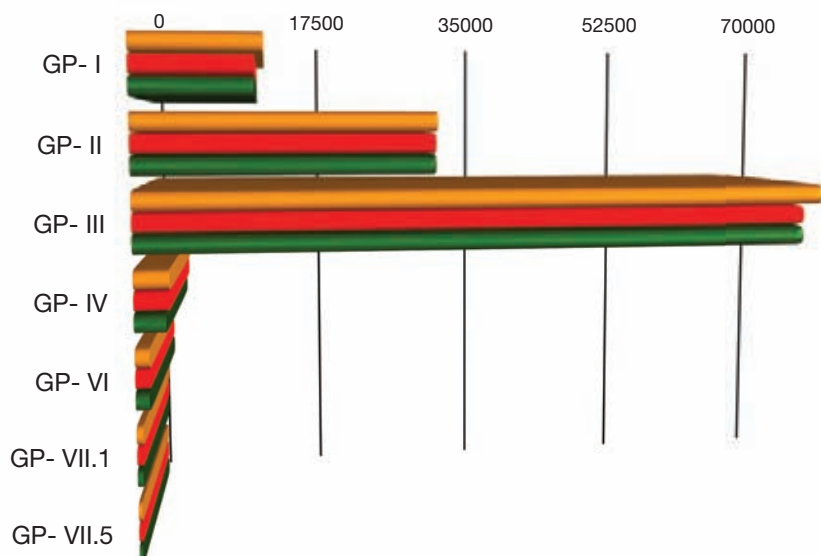


Ci-dessous : L'Ambassadeur Lydia Morton (Australie), coordonnatrice du GTBP



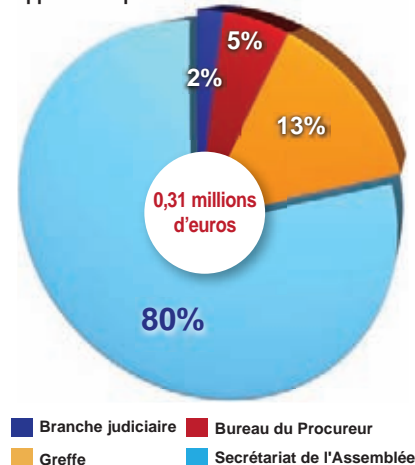
Grand programme	Proposition de la CPI	Proposition du CBF	Adopté par l'AEP	% du total
GP- I - Branche judiciaire	€ 11,462.4	€ 10,676.5	€ 10,669.8	10.3%
GP- II - Bureau du Procureur	€ 26,778.0	€ 26,614.6	€ 26,598.0	25.7%
GP- III - Greffe	€ 63,536.5	€ 61,649.9	€ 61,611.4	59.5%
GP- IV - Secrétariat de l'AEP	€ 3,095.6	€ 2,978.2	€ 2,728.2	2.6%
GP- VI - Secrétariat du FPV	€ 1,261.1	€ 1,205.2	€ 1,205.2	1.2%
GP- VII.1 - BP de locaux permanents	€ 547.4	€ 492.2	€ 492.2	0.5%
GP- VII.5 - MCI	€ 306.1	€ 303.1	€ 303.1	0.3%
TOTAL	€ 106,987.1	€ 103,919.7	€ 103,607.9	100.0%

Budget par Grand programme



L'Assemblée a réduit le budget d'un montant supplémentaire de 0,31 million d'euros par rapport aux recommandations du CBF; cette réduction a concerné quatre grands programmes.

Pourcentage des réductions supplémentaires approuvées par l'Assemblée



Résolution omnibus

<http://tinyurl.com/ICCASP9-res>

Dans le cadre de la résolution omnibus, l'Assemblée a décidé, entre autres, que sa dixième session se tiendra au Siège de l'ONU, au moment des élections, , alors que les deux sessions de 2012 et 2013 se tiendront à La Haye, et que la session de 2014 se tiendra à New York.



De gauche à droite :

Le coordonnateur de la résolution omnibus, M. Zénon Mukongo Ngay (République Démocratique du Congo), avec M. Renan Villacis et Mme Gabrijela Filipović du Secrétariat

Participation	
États Parties	104
États observateurs	25
États invités	2
Au total d'États ont participé	131
Organisations internationales	6
ONG	21
Autres parties ont participé	27

Documentation de la neuvième session de l'AEP

	ANG	FRA	ESP	ARA	CHN	RUS	TOTAL
Nombre de documents par langue	64	59	53	53	13	13	255
Nombre de pages par langue	1348	1262	1229	1229	107	107	5282

Chiffres de la neuvième session

Capacité d'accueil de la salle de conférence principale : 591*
 Sièges attribués par État Partie : 4
 Sièges attribués par État observateur : 2
 Nombre de manifestations parallèles : 21

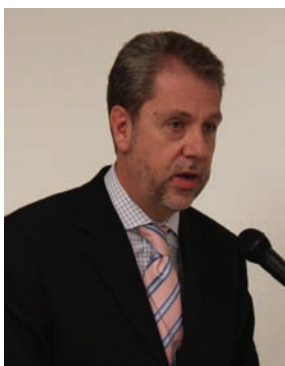
* Salle de conférence provisoire disponible au Siège de l'ONU jusqu'à l'achèvement du Plan-cadre d'équipement.

Événements qui se sont tenus en marge de la neuvième session de l'AEP

Panel du Plan d'action pour les États des Caraïbes

(Co-organisé par les Missions permanentes de Slovaquie et de Trinité-et-Tobago)

L'Ambassadeur Jorge Lomónaco, Vice-président de l'Assemblée, est l'un de ceux qui ont pris la parole lors de l'événement pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome et sa pleine application.



De gauche à droite :

Mme Tanya Karanasios, de la Coalition pour la CPI, M. Akbar Khan, du Secrétariat du Commonwealth, Mme Cristina Pellandini, du Comité international de la Croix-Rouge et M. Collin Partap de l'Action mondiale des parlementaires

Rendre opérationnelle la complémentarité : La voie à suivre

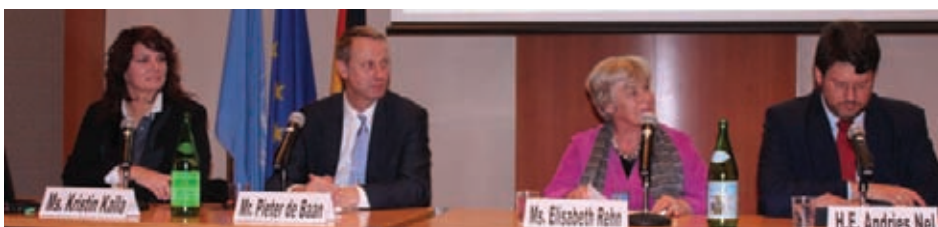
(Co-organisé par le Centre international pour la justice transitionnelle et les Missions permanentes du Danemark et d'Afrique du Sud)

Les points focaux en charge du sujet et le CIJT ont organisé un événement pour discuter des moyens de faire progresser le mandat de la Conférence de révision, et pour présenter les discussions tenues à cet égard lors de la retraite de Greentree en octobre 2010.



Lancement du Rapport d'activité du programme - Automne 2010 du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

(Co-organisé par le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et par les Missions permanentes d'Allemagne et d'Afrique du Sud)



Les préparatifs de la dixième session de l'Assemblée

Comité de recherche pour le poste de Procureur de la CPI

Lors de sa dixième session, en décembre 2011, l'Assemblée procédera à l'élection d'un nouveau Procureur, dont le mandat débutera à la mi-2012.

À cet effet, l'Assemblée a créé le Comité de recherche pour le poste de procureur de la CPI. Le Comité de recherche a pour mandat de faciliter les candidatures et l'élection, par consensus, du prochain Procureur. Le Comité de recherche recevra de manière informelle des déclarations d'intérêt de la part d'individus, d'États, d'organisations régionales et internationales, de la société civile, d'associations professionnelles et d'autres sources. En outre, le Comité recensera et prendra activement contact de manière informelle avec les individus susceptibles de correspondre aux critères en vigueur.

Après avoir examiné les déclarations d'intérêt à la lumière des critères pertinents, le Comité de recherche devra établir une liste restreinte comportant au moins trois candidats, si possible, pour examen par le Bureau de l'Assemblée des États Parties.

Le Comité de recherche est composé des membres suivants :

- L'Ambassadeur Baso Sangqu, Représentant permanent d'Afrique du Sud auprès des Nations Unies (Groupe des États d'Afrique)
- S.A.R. Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations Unies (groupe des États d'Asie)
- L'Ambassadeur Miloš Koterec, Représentant permanent de la Slovaquie auprès des Nations Unies (Groupe des États d'Europe orientale)
- M. Joel Hernández García, Conseiller juridique auprès du Ministère des affaires étrangères du Mexique (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes)
- M. Daniel Bethlehem, Conseiller juridique auprès du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États)

Le Comité de recherche peut être contacté par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Assemblée au courriel suivant : rene.holbach@icc.cpi.int.

À compter du 13 juin 2011, les candidatures officielles doivent être accompagnées d'une déclaration précisant de manière détaillée en quoi le candidat répond aux conditions du paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome et être transmises par voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée.



Le coordonnateur du Comité de recherche, S.A.R Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie)



Le coordonnateur adjoint du Comité de recherche, l'Ambassadeur Miloš Koterec (Slovaquie)

<http://tinyurl.com/ICCASP10>

Élection de six juges

<http://tinyurl.com/ICCASP10-ele>

Lors de sa dixième session, en décembre 2011, l'Assemblée procédera à l'élection de six juges de la CPI. Les candidatures peuvent être présentées par tout État Partie. Le dépôt des candidatures est ouvert du 13 juin au 2 septembre 2011. Les candidatures doivent être transmises par voie diplomatique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

Au total, la CPI compte 18 juges qui sont élus pour un mandat de neuf ans, par cycle électoral de trois ans. Les élections des juges de la CPI sont soumises à des conditions minimales de vote afin de veiller à ce que la composition du jury soit suffisamment représentative en matière de compétence et d'expertise juridique, de représentation régionale et de parité des sexes.

Conditions minimales de vote en vigueur pour les élections lors de la dixième session

Listes

Liste A* : 3 Liste B* : 0 (Les trois sièges restants peuvent être attribués aux candidats de la liste A ou de la liste B.)

Répartition régionale

États d'Afrique : 0
États d'Asie : 0
États d'Europe orientale : 1
États d'Amérique latine et des Caraïbes : 2
États d'Europe occidentale et autres États : 0 (Les trois sièges restants peuvent être attribués à l'un des cinq groupes régionaux.)

Parité des sexes

Homme : 2 Femme : 0 (Les quatre sièges restants peuvent être attribués aux candidats de sexe masculin ou féminin.)

* Les juges élus sur la Liste A ont des compétences en matière de droit pénal et de procédure pénale, et une expérience conforme à celle exigée, que ce soit en tant que juges, procureurs, avocats ou dans toute autre fonction similaire, dans le cadre de poursuites au pénal.

Les juges élus sur la Liste B ont des compétences reconnues dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

Bureau de l'Assemblée

Absence de coopération

Le 5 avril 2011, le Bureau a désigné M. Stefan Barriga (Liechtenstein) pour présider les consultations sur le thème de l'absence de coopération. Ces consultations seront fondées sur « le document officieux sur les éventuelles procédures de l'Assemblée en cas d'absence de coopération », soumis au Bureau lors de cette réunion. Le document fournit les éléments d'un rapport devant être présenté ultérieurement par le Bureau à l'Assemblée. Il ne tient compte que des problèmes sérieux en matière d'absence de coopération et des problèmes pour lesquels la Cour dispose de résultats pertinents. Les premières consultations avec les membres du Bureau ont eu lieu le 11 mai.



Réunions du Bureau, du GTH, du GTNY, du CC et du GEG au 11 mai 2011 (y compris les consultations informelles)

Réunions du Bureau	6
Réunions du Groupe de travail de La Haye	17
Réunions du Groupe de travail de New York	3
Réunions du Comité de contrôle	9
Réunions du Groupe d'étude sur la gouvernance	4



De gauche à droite :

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur et l'Ambassadeur Simona-Mirela Miculescu, Vice-Présidente de l'Assemblée

Groupe de travail de New York

Des informations ont été communiquées au Groupe de travail par M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la Cour, M. Pieter de Baan, Directeur exécutif du Secrétariat du Fonds au profit des victimes, et par des experts du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, chargés par le Bureau de procéder à une évaluation de l'efficacité des mécanismes de contrôle afin d'identifier les carences et les doubles emplois dans la structure de contrôle actuelle de la Cour.

Groupe de travail de New York

Le Groupe de travail sur les amendements tiendra sa première réunion de 2011, le 19 mai, avec à l'ordre du jour :

- (A) le contenu des propositions d'amendement présentés et ;
- (B) les méthodes de travail, les procédures et le rôle du Groupe de travail quant à d'éventuels futurs amendements ;

sur la base d'un document présenté par l'Ambassadeur Paul Seger.

Sauf avis contraire notifié par le ou les États qui ont parrainé une proposition visant à amender le Statut de Rome, toutes les propositions en suspens qui figurent à la note de bas de page 3 de la résolution ICC-ASP/8/Res.6 devraient être étudiées par le Groupe de travail. Si une délégation s'abstient de présenter une proposition d'amendement précédemment présentée au cours des consultations informelles, ceci ne sera pas interprété comme un retrait implicite de la proposition, mais signifiera que la délégation en question ne souhaite pas discuter de l'amendement proposé à ce stade.

En ce qui concerne les aspects procéduraux, les consultations porteront, entre autres, sur :

- Les étapes de la procédure d'amendement qui requièrent l'intervention du Groupe de travail ;
- Le seuil de transmission des amendements proposés à l'Assemblée pour adoption ;
- L'ordre dans lequel le Groupe de travail examinera les propositions d'amendement, et
- La question de savoir si le Groupe de travail devrait adopter des règles contraignantes de procédure ou des lignes directrices non contraignantes.

<http://tinyurl.com/ICCASP8-res>

Les autres thèmes confiés au GTNY et à ses facilitateurs respectifs sont les suivants :

- Représentation géographique et la parité des sexes, Mme Glenna Cabello de Daboin (République bolivarienne du Venezuela)
- Plan d'action, Mme Oana Florescu (Roumanie)
- Comité consultatif sur les mises en candidature, Mme Francisca Pedrós-Carretero (Espagne)
- Arriérés, M. Yukihiko Wada (Japon)

Le Groupe de travail de La Haye

a) Coopération

Le Groupe de travail a examiné plusieurs questions liées à la coopération, y compris la législation nationale applicable, l'appui politique et diplomatique à la Cour, la mise en liberté provisoire, l'exécution des peines, le fondement juridique des demandes d'assistance et de coopération, de nouveaux types de preuves et le déplacement des témoins. L'Ambassadeur Mary Whelan (Irlande), facilitateur, a indiqué que, dès septembre, des consultations informelles se tiendront sur les questions identifiées par l'Assemblée lors de sa neuvième session.

b) Complémentarité

Les facilitateurs, Mme Yolande Dwarika (Afrique du Sud) et M. Christian Nygård Nissen (Danemark) ont tenu des consultations informelles axées sur la manière dont la communauté internationale peut soutenir et renforcer les juridictions nationales et leur permettre d'enquêter et de poursuivre les crimes relevant du Statut de Rome, également connu sous les termes de « complémentarité positive ». Ces consultations porteront également sur d'autres questions, comme la complémentarité en tant que principe juridique, les rôles de l'Assemblée des États Parties et de son Secrétariat, le rôle de la Cour et le renforcement des juridictions nationales.

c) Mécanisme de contrôle indépendant (MCI)

Les co-facilitateurs M. Cyril Borlé (Canada) et Mme Nataša Šebenik (Slovénie) ont tenu des réunions sur le sujet. Concernant la fonction d'investigation du MCI, le Manuel de procédure en matière d'enquête devrait être élaboré par le directeur par intérim du MCI. En outre, le Groupe de travail juridique inter-organe et le directeur par intérim ont déjà commencé à identifier les instruments juridiques qui pourraient être amendés afin de rendre opérationnelle la fonction d'investigation du MCI, et de déterminer les procédures nécessaires à l'introduction desdits amendements.

Concernant les fonctions d'évaluation et d'inspection du MCI, des informations ont été communiquées au Groupe de travail par les experts du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, chargés par le Bureau de procéder à une évaluation de l'efficacité des mécanismes de contrôle.

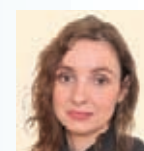
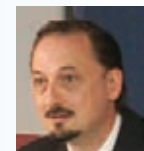
d) Victimes et communautés affectées et Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

Mme Miia Aro-Sánchez (Finlande), facilitateur, a dirigé les consultations informelles sur ce thème, qui comprenait un exposé fait par différents bureaux de la Cour et par le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. La discussion va permettre à la Cour de réviser sa stratégie concernant les victimes d'ici au début du deuxième semestre 2011.

Les facilitateurs de la complémentarité



Les facilitateurs du MCI



Les autres thèmes confiés au GTH et à leurs facilitateurs respectifs sont les suivants :

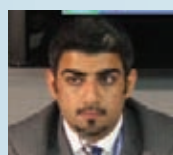
- Planification stratégique, l'Ambassadeur Jean-Marc Hoscheit (Luxembourg)
- Budget, [désignation du facilitateur en cours]

Groupe d'étude sur la gouvernance

Le Groupe d'étude sur la gouvernance, présidé par l'Ambassadeur Pieter de Savornin Lohman (Pays-Bas) a tenu des réunions pour discuter de trois groupes de questions.

- **Le Groupe 1** sera axé sur la relation entre la Cour et l'Assemblée et portera sur les questions de la prolongation du mandat des juges, du processus d'élection des juges et du Président de la Cour, et de l'étendue et du mandat de l'indépendance judiciaire par rapport à la responsabilité administrative.
- **Le Groupe 2** mettra l'accent sur le renforcement du cadre institutionnel au sein de la Cour et portera sur les questions des pouvoirs et des compétences du Président de la Cour et sur le suivi du rapport sur la gouvernance interne (ICC-ASP/9/34).
- **Le Groupe 3** mettra l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de la procédure pénale et portera sur les questions d'accélération de la procédure pénale et des réparations.

Certaines questions étant transversales aux différents groupes, les points focaux travailleront sur leurs groupes respectifs et coordonneront les discussions entre les différents groupes. En outre, conformément à la décision de l'Assemblée qui prévoit que les États Parties collaborent étroitement avec la Cour, la Cour établira un groupe de contact pour faciliter ce processus.



Groupe 1

M. Kanbar
Hossein Bor
(Royaume-Uni)



Groupe 2

M. Guillaume
Michel
(Mexique)



Groupe 3

M. Yoshiki
Ogawa
(Japon)



Le Comité du budget et des finances clôture sa seizième session (du 11 au 15 avril 2011)



M. Masatoshi Sugiura (Japon) a été élu par le Bureau pour mener à son terme le mandat de M. Shinichi Iida, qui a démissionné en mars.



M. Lyn Parker, qui a occupé le poste de Chef de Cabinet en avril

Principales recommandations du CBF

Propositions à impact budgétaire :

Toute proposition de la Cour qui a des implications sur le budget-programme, que ce soit à court, moyen ou long terme, doit être soumise au Comité pour examen et doit être approuvée par l'Assemblée avant sa mise en œuvre par la Cour.

Saisines de la CPI par le Conseil de Sécurité des Nations Unies :

Notant que le rôle central joué par la CPI en matière de justice pénale internationale a été bénéfique à l'ensemble de la communauté internationale, le CBF a suggéré que l'Assemblée pourrait envisager de discuter avec l'Assemblée générale des Nations Unies des possibilités de couvrir la charge financière des saisines de la CPI par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Estimations budgétaires pour 2012 :

Le CBF propose que la Cour procède à une analyse approfondie visant à dégager d'autres réductions de coûts afin d'aider à compenser les importantes augmentations budgétaires qui ont été identifiées.

Ressources humaines :

La Cour doit améliorer la diffusion des informations concernant les postes vacants au niveau professionnel, notamment auprès des États sous-représentés et non représentés.

Locaux permanents :

Une stratégie de financement doit être élaborée pour traiter non seulement les « Coûts de l'encadré 4 », mais aussi tout autre dépassement budgétaire auquel le projet devrait éventuellement faire face.

Locaux provisoires :

- La Cour doit procéder de façon proactive, avec toute la rapidité et la diligence nécessaires, à la négociation de meilleures conditions de location et examiner les possibilités de réduire les coûts ;
- La question de savoir qui doit payer le loyer des locaux temporaires à compter du 1er juillet 2012 est une question politique qui relève clairement de la compétence de l'Assemblée des États Parties et de l'État hôte.

Fonds en cas d'imprévu

En 2004, l'Assemblée a approuvé la création d'un Fonds en cas d'imprévu afin de garantir que la Cour puisse faire face aux :

- Coûts associés à une situation imprévue suite à la décision du Procureur d'ouvrir une enquête ;
- Dépenses inévitables qu'entraîne l'évolution imprévue de situations existantes ou qui ne pouvait être estimée avec précision au moment de l'adoption du budget, ou
- Coûts associés à une réunion imprévue de l'Assemblée des États Parties.

Le seuil pour le Fonds en cas d'imprévu est de 7 millions d'euros.

Notifications et utilisation effective du Fonds en 2010

Trois notifications	€ 8.24 millions
Montant prélevé sur le Fonds	€ 0.40 millions
Montant absorbé dans le cadre du budget approuvé	<u>€ 4.74 millions</u>
Dépenses liées aux trois notifications	€ 5.14 millions
Montant disponible du Fonds (au 31 décembre 2010)	€ 8.76 millions

Notifications en 2011 (au 11 mai 2011)

Trois notifications	€ 4.70 millions
Transfert de quatre témoins détenus de la RDC à La Haye	€ 0.23 millions
Aide juridique apportée à M. Mbarushimana	€ 0.40 millions
Situation en Libye	€ 4.07 millions



De droite à gauche : M. Santiago Wins et M. Juhani Lemmik, respectivement Président et Vice-Président du CBF, durant la réunion d'information du Groupe de Travail de La Haye



Entretien avec l'Ambassadeur Simona-Mirela Miculescu Vice-Présidente de l'Assemblée des États Parties



Coordonnatrice du Groupe de travail de New York du Bureau et Représentante permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comment avez-vous été amenée à participer à la justice pénale internationale ?

La Roumanie a activement participé aux négociations du Statut de Rome et à l'activité de l'Assemblée des États Parties. Nous sommes membre du Bureau depuis 2005, et avons également occupé le poste de rapporteur entre 2005 et 2008. En tant que Représentante permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, occuper le poste de Vice-Présidente de la neuvième session de l'Assemblée est à la fois un grand honneur pour moi et une expérience enrichissante.

Vos expériences personnelles ont-elles un impact sur votre travail comme Vice-Présidente de l'Assemblée ?

Au cours de mes 20 ans d'expérience comme diplomate de carrière, mais aussi comme experte en communication publique, au Kosovo en 1999-2000 et en Irak en 2006-2007, j'ai réalisé que le traitement et la diffusion de messages bien construits sont d'une importance cruciale. En tant que Vice-Présidente de l'Assemblée et coordonnatrice du Groupe de travail de New York, un de mes principaux objectifs est de tenir les représentants des États Parties informés des activités actuelles de la Cour, et de favoriser des discussions intéressantes et fructueuses sur les

sujets à l'ordre du jour du GTNY. Ma formation académique, ainsi que ma vaste expérience en matière de communication publique sont très utiles à la réalisation de ces tâches et ... à relier différents éléments pour voir le tableau dans son ensemble.

Quels sont à votre avis les principaux défis auxquels sont confrontés l'Assemblée et la Cour à ce stade, notamment à la lumière des prochaines élections du Président de l'Assemblée, du Procureur et de six juges ?

Après le succès de la Conférence de Kampala, l'Assemblée doit se concentrer sur l'amélioration et le renforcement de ses relations avec la Cour, tel que consacré dans le Statut de Rome. Le renforcement de la coopération entre les deux entités est d'une importance cruciale. Nous savons qu'il s'agit d'une tâche difficile pour laquelle le Bureau prend des mesures en discutant d'un mécanisme susceptible de gérer des situations d'absence de coopération à l'avenir.

L'élection du Procureur et de six nouveaux juges est essentielle et est traitée avec responsabilité, rigueur et sérieux. Le Bureau a créé un Comité de recherche afin d'identifier le meilleur candidat pour occuper le poste de Procureur, et a désigné un point focal pour la Commission consultative chargée de l'examen des candidatures des juges, comme le prévoit le Statut de Rome. Toutes ces mesures visent à assurer que les personnes les plus qualifiées soient mises en candidature et élues. Cette même approche s'applique aux consultations visant à identifier le nouveau président de l'Assemblée, tâche qui m'a été confiée, et qui est très complexe et difficile, non seulement parce que nous essayons de trouver le candidat qui corresponde parfaitement au profil requis, mais aussi parce que l'actuel président, M. l'Ambassadeur Wenaweser, a, par sa très grande compétence, imposé des critères professionnels très élevés à ce poste prestigieux.

Comment la CPI est-elle perçue au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment après la saisine de la CPI de la situation en Libye en vertu d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies ?

L'adoption de la résolution 1970 par le Conseil de sécurité a été un grand moment pour la CPI et la justice pénale en général. C'était un moment qu'il fallait saisir, et les membres du Conseil de sécurité ont bien compris qu'il s'agissait d'une occasion à ne pas manquer.

La résolution adoptée à l'unanimité envoie à la communauté internationale un signal fort de soutien à la CPI et montre que la création de la Cour est justifiée.

Combien de femmes sont représentantes permanentes auprès du Siège de l'ONU et avez-vous un réseau informel ou des réunions entre vous ?

Nous venons d'accueillir la 22ème femme ambassadeur - la Représentante permanente d'Oman. Nous sommes très proches les unes des autres et nous nous réunissons régulièrement lors de rencontres informelles de toutes sortes. Nous essayons de promouvoir la parité des sexes à l'ONU et de travailler également sur certains programmes de mentorat et sur des ateliers destinés à toutes les femmes diplomates des missions permanentes auprès des Nations Unies.

Préférences personnelles

Passe-temps :

Jazz, théâtre, salsa

Restaurant à New York :

Bella Blu

Lecture recommandée :

"Madam Secretary" de Madeleine Albright

Film vu récemment :

"Biutiful"

Plat préféré :

Les tartes au fromage de ma mère

Lieu préféré pour les vacances d'été/ d'hiver :

Le Delta du Danube, en Roumanie

Site web préféré :

www.mystudios.com/artgallery/

Publication de l'AEP*



Réunion du Commonwealth sur la CPI, Londres, octobre 2010

*Anglais, arabe, espagnol et français



Entretien avec S.E. M. Joseph Deiss, Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies



© Photo pour les Nations Unies - Paulo Filgueiras

M. Deiss a été le Président de la Confédération suisse, Ministre des affaires étrangères et Ministre de l'économie

Quelle est l'importance attribuée à la CPI par l'Organisation des Nations Unies et en particulier par l'Assemblée Générale des Nations Unies ?

L'ONU a été à la pointe des développements majeurs en matière de justice pénale internationale et, à cet égard, est le forum où se sont déroulées à partir de 1996 des négociations sur la création d'une cour pénale internationale, qui a conduit à l'adoption du Statut de Rome en 1998 lors d'une conférence diplomatique organisée par l'ONU dans ses bureaux de la FAO. Le système du Statut de Rome a évolué depuis l'entrée en vigueur du Statut en 2002 et occupe désormais un rôle central en matière de justice pénale internationale, étant donné qu'il s'agit du seul tribunal permanent et qu'il compte un nombre croissant d'États Parties. De nombreux États membres des Nations Unies qui, pour des raisons différentes, ne sont pas parties au Statut de Rome, reconnaissent néanmoins et saluent ce rôle. Par conséquent, l'Assemblée générale est très intéressée par les développements de la CPI et cherche des moyens de coopérer dans le cadre de notre effort commun qui vise à mettre fin à l'impunité concernant les plus graves crimes internationaux connus de l'humanité.

Sur quelle base est fondée la relation entre la CPI et l'ONU ?

Le Statut de Rome réaffirme les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies ; en outre, l'Assemblée générale a souligné que la justice, en particulier la justice transitionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, est un élément fondamental pour une paix durable. Je crois que paix et justice vont de pair et qu'en général, il ne peut y avoir de paix

durable si ceux qui sont responsables des crimes les plus odieux ne sont pas traduits en justice.

Concernant le régime normatif, l'accord de 2004 qui régit les relations entre l'ONU et la CPI aborde plusieurs aspects de cette question. Le rapport annuel de la CPI à l'Assemblée générale ainsi que la résolution adoptée chaque année par l'assemblée plénière de l'Assemblée générale veillent à ce que tous les États membres soient informés des développements des activités de la CPI. En outre, depuis septembre 2004, la CPI s'est vue accorder le statut d'observateur à l'Assemblée générale, et un bureau de liaison de la CPI auprès du siège des Nations Unies garantit une présence permanente de la CPI à l'ONU.

En outre, il existe une relation continue entre les deux organisations, qui se matérialise dans le débat annuel sur le rapport de la CPI, dans l'assistance fournie par l'ONU à l'Assemblée des États Parties pour tenir certaines de ses sessions annuelles à New York, dans la facilitation de la part de l'ONU des activités de la Cour sur le terrain, pour n'en citer que quelques-uns. Je tiens également à rappeler, à cet égard, que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1970 (2011), a déferé à l'unanimité la situation en Libye au Procureur de la CPI et a demandé son intervention.

Comment voyez-vous la relation entre l'ONU et la CPI sur le terrain ?

Comme je l'ai rappelé, l'ONU et la CPI sont deux organisations internationales différentes : ainsi, chacune reconnaît et respecte l'indépendance de l'autre. C'est le point de départ de toute coopération. Comme indiqué dans le régime normatif susmentionné, l'ONU a pour mandat de coopérer avec la CPI, le cas échéant, mais toujours dans le cadre de son mandat et de ses capacités, tout en veillant à ce que cela ne mette pas en danger le personnel des Nations Unies ou de tiers, ni ne porte atteinte à la capacité des Nations Unies de mener à bien ses propres opérations.

Au sein de quelles Commissions, les questions liées à la CPI sont-elles soulevées ?

La Sixième (juridique) et la Troisième (droits de l'homme) Commission sont celles au sein desquelles les questions relatives à la CPI sont généralement débattues. Cela est logique puisque la Sixième Commission, qui réunit les experts juridiques, est le lieu où les négociations qui ont mené à la Conférence de Rome, puis au Statut de la CPI ont commencé ; de nombreux experts juridiques ont participé à la Commission préparatoire qui a créé les bases de la mise en œuvre du Statut de Rome, entre 1998 et 2002 ; les experts juridiques ont également négocié l'accord susmentionné sur les relations entre l'ONU et la CPI. En outre, les juristes ont contribué activement à la préparation de la Conférence de révision du Statut de Rome. Certaines questions relatives à la CPI sont également examinées lors des réunions annuelles des conseillers juridiques auprès du Ministère des affaires étrangères, qui se tiennent pendant « la Semaine du droit international », habituellement la dernière semaine d'octobre.

Jusqu'à présent, les coûts de la saisine de la CPI par le Conseil de sécurité ont été pris en charge par l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, qui est composée de 114 États Parties. Le coût de ces saisines peut facilement s'élever à plusieurs millions d'euros, l'estimation des coûts de 2011 de la saisine de la CPI sur la situation en Libye s'élevant à 4 millions d'euros. Le Comité du budget et des finances de l'AEP a récemment suggéré que la question du partage des coûts mérite d'être discutée avec l'Assemblée générale, étant donné que l'ensemble de la communauté internationale profite des enquêtes et des poursuites de la CPI. Une telle discussion est-elle envisageable ?

La question de savoir s'il faut inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est bien sûr une question qui doit être approuvée par les États membres des Nations Unies. La discussion sur le fond de la question suivra ensuite. Je ne suis toutefois pas en mesure de commenter le résultat ni la forme que prendraient ces discussions. Je ne peux que



M. Joseph Deiss (au centre) préside une réunion de l'Assemblée avec le Secrétaire général Ban Ki-moon (à gauche) et Muhammad Shaaban, Sous-Secrétaire général aux affaires de l'Assemblée générale et à la gestion des conférences

© Photo pour les Nations Unies - Devra Berkowitz



© Photo pour les Nations Unies -Devra Berkowitz

L'Assemblée observe une minute de silence pour les victimes du séisme et du tsunami japonais

De gauche à droite : M. Asha-Rose Migiro, Secrétaire général adjoint et le Président Joseph Deiss

noter que c'est le Conseil de sécurité lui-même qui a décidé dans les résolutions pertinentes que les coûts des activités de la CPI devraient rester en dehors du budget de l'ONU, avec des effets contraignants pour tous les États membres.

En avril, l'Assemblée générale a tenu une réunion sur l'état de droit, qui sera suivie par une réunion de haut niveau lors de la soixante-septième session de l'AGNU. Voyez-vous un rôle pour la coopération avec la CPI sur la question de la complémentarité, alors que des efforts sont entrepris pour fournir une assistance aux systèmes nationaux dans le cadre des enquêtes et des poursuites des crimes relevant du Statut de Rome ?

L'ONU a un grand intérêt dans le renforcement de l'état de droit et, à cet égard, il existe un lien évident avec la question de la complémentarité. J'ai entendu dire que lors de la Conférence de révision du Statut de Rome en 2010, à Kampala, de hauts fonctionnaires des Nations Unies, tels que le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Procureur du TPIY, ont fait d'importantes contributions sur le thème de la complémentarité, précisément parce que l'ONU est dans une position unique grâce au travail qu'elle a effectué de différentes façons. À Kampala, l'AEP et son Secrétariat se sont vus confier un mandat pour faire progresser les activités de complémentarité. Je crois que c'est surtout aux États Parties au Statut de Rome d'étudier les voies et moyens par lesquels le principe de complémentarité peut être appliqué et renforcé.

Cérémonie d'accueil de la République de Moldavie

De gauche à droite : Monsieur Mihai Gribincea, Ambassadeur de la République de Moldavie, Juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI et l'Ambassadeur Jorge Lomónaco, Vice-Président de l'Assemblée, lors de la cérémonie tenue au siège de la Cour pour accueillir le 114ème État Partie.



Accord avec la Serbie sur l'exécution des peines



Le 20 janvier 2011, S.E. Snežana Malović, Ministre de la justice de la République de Serbie et Juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, ont conclu un accord sur l'exécution des peines.

Les 114 États Parties au Statut de Rome



Les 66 États Parties à l'APIC



Deux nouveaux États, le Costa Rica et la République tchèque, ont ratifié l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI (APIC).

Saisine de la CPI de la situation en Libye

Extrait des principales dispositions de la résolution 1970 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2011)

- « 4. Décide de saisir le Procureur de la Cour pénale internationale de la situation en Jamahiriya arabe libyenne depuis le 15 février 2011 ;
5. Décide que les autorités libyennes doivent coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur et leur apporter toute l'assistance voulue, en application de la présente résolution et, tout en reconnaissant que le Statut de Rome n'impose aucune obligation aux États qui n'y sont pas parties, demande instamment à tous les États et à toutes les organisations régionales et internationales concernées de coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur ;
- ...
8. Convient qu'aucun des coûts afférents à la saisine de la Cour, y compris ceux occasionnés par les enquêtes et poursuites menées comme suite à cette saisine, ne sera pris en charge par l'Organisation des Nations Unies et que ces coûts seront supportés par les Parties au Statut de Rome et les États qui voudraient contribuer à leur financement à titre facultatif ; »

Plan d'action – Concours de procès fictifs de la CPI (Épreuve espagnole)

Papiers connexes :
<http://mootcourt.icc-cpi.info/>
 Galerie photos :
<http://tinyurl.com/Moot-Mexico>

Ce type de concours, connu également sous le nom de concours de plaidoirie, est une activité extrascolaire prestigieuse qui a lieu dans plusieurs universités et facultés de droit où des étudiants participent à une simulation de procès. Le concours consiste à rédiger des mémoires et à participer à des plaidoiries.

Les équipes participantes incarnent les rôles du Bureau du Procureur, de la Défense et des avocats des victimes. Au cours de l'étape orale, les équipes doivent défendre chacune des trois positions devant un panel de juges. L'épreuve finale est seulement orale.

En 2011, le concours a été divisé en trois étapes, d'abord au niveau national, puis international, et enfin au siège de la CPI. Les concours nationaux ont eu lieu en Colombie, en Espagne et au Venezuela (République bolivarienne du). Des équipes en provenance du Chili, d'Équateur et du Mexique ont également participé à l'étape internationale, tenue à Mexico du 28 mars au 1er avril. L'étape finale se déroulera à La Haye le 10 juin.



Table ronde sur la justice pénale

En marge du concours, une série de tables rondes sur les thèmes de la CPI et de la justice pénale ont eu lieu à l'Institut de recherche juridique de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM).



M. Carlos Castresana, Procureur anti-corruption en Espagne et ancien Président de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala.



M. Alejandro Fernández Varela Jiménez, Directeur général des affaires juridiques à l'UNAM, M. Sergio García Ramírez, chercheur à l'UNAM et ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et M. Renan Villacís, Directeur du Secrétariat de l'Assemblée.

L'Université de Bond (Australie) remporte le concours de procès fictif de la CPI (Épreuve anglaise)

Le 15 avril 2011, les juges de la CPI, Elizabeth Odio Benito (*au centre*), Sanji Mmasenono Monageng (*à droite*) et Christine Van Den Wyngaert (*à gauche*) ont déclaré l'équipe représentant l'Université de Bond (Australie) gagnante de la version anglaise du concours de procès fictif de la CPI. L'Université de droit de Nalsar (Inde) et l'Université de droit de Osgoode Hall (Canada) ont respectivement obtenu les deuxième et troisième places.



Centre : Les trois juges avec l'équipe représentant l'Université de Bond, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Entretien avec M. José Ricardo de la Prada



Juge auprès de l'Audiencia Nacional (Cour nationale) d'Espagne, ancien juge international auprès de la Chambre pour les crimes de guerre de la Division d'appel au sein de la Cour de Bosnie-Herzégovine.

Vous avez participé en tant que juge à la phase finale des procès fictifs au niveau national, qui s'est tenue à Madrid et Bogota. Quelle est l'importance de ces manifestations en matière de promotion de la lutte contre l'impunité ?

Je les considère d'une importance cruciale, notamment parmi les étudiants et dans les milieux universitaires. Ces simulations de procès offrent une approche extrêmement pratique de ces sujets, dans laquelle les participants s'impliquent réellement et participent au concours pour améliorer leurs compétences. Si ces procès fictifs sont d'une importance fondamentale pour tous les pays, ils revêtent une importance encore plus grande dans les pays où de graves violations des droits de l'homme ont été récemment commises.

Quel intérêt portent les juges et le milieu universitaire au droit pénal international ?

Malheureusement, pas autant qu'il le faudrait. Dans le cas de l'Espagne, je pense que cet intérêt est plus grand auprès des milieux universitaires que parmi les juges ou les avocats. Par exemple, c'est la première année où une formation spécifique dans ce domaine a été intégrée au sein du programme de formation continue destiné aux juges ou avocats espagnols ; formation qui ne s'est pas limitée à l'habituelle visite quasi-touristique des cours et tribunaux internationaux situés à La Haye. Aussi incroyable que cela puisse paraître, il n'est pas dit que ce type d'activité sera répété à l'avenir.

Comment pourrait-on communiquer plus d'informations sur la CPI aux juges et aux procureurs ?

Il faudrait une volonté de le faire, en préparant un programme de formation spécifique, tant pour la formation initiale des juges et des avocats que pour la formation continue de ceux qui jouissent déjà d'une certaine expérience, mais n'ont jamais eu accès à ces sujets. Les activités doivent être bien conçues, destinées à des « professionnels matures », c'est-à-dire que ces activités doivent les obliger à s'impliquer activement dans le sujet, plutôt que de consister en une simple formation théorique, dont l'intérêt est relatif.

À votre avis, comment le droit pénal international a-t-il évolué depuis la création des tribunaux ad hoc ?

Le droit pénal international a considérablement évolué ces derniers temps. Il a commencé à partir de presque rien et tout a été pratiquement fait « ex novo », par les cours et tribunaux internationaux, par les universités et les défenseurs des droits de l'homme. Cela s'est traduit par un changement radical de paradigme. Nous sommes passés d'une situation où l'impunité était la norme, à une situation où les pires violeurs des droits de l'homme ont vraiment quelque chose à craindre.

Quels sont les principaux défis dans la lutte contre l'impunité pour les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ?

Le plus grand défi est d'ancrer une culture de non-impunité. Cela permettra aux pays de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'enquêter et de poursuivre efficacement les crimes internationaux. À cet égard, le progrès réalisé lors de la conférence de Kampala a été très important, notamment en matière de renforcement du principe de complémentarité positive.

Ces dernières années, certains pays ont limité le champ d'application de leur législation nationale en matière de compétence universelle. Est-ce un recul pour la justice ?

Oui, certainement. Loin de s'orienter vers une responsabilité partagée

de tous les États en matière de poursuite des crimes internationaux les plus graves, indépendamment du lieu où ils ont été commis, éliminant ainsi toute lacune du système, les États semblent vouloir fermer les yeux et préfèrent penser qu'ils ont déjà fait ce qu'ils avaient à faire en créant la CPI et quelques tribunaux internationaux « ad hoc ». Mais ce n'est pas le cas ; malheureusement, ces tribunaux internationaux ont une portée limitée, et sont là pour agir en complément des tribunaux nationaux, et non l'inverse.

Selon votre expérience, quels sont les défis à relever par les pays au lendemain de conflits en matière d'enquêtes et des poursuites des crimes tels que ceux susmentionnés, et quels sont les avantages des procès nationaux par rapport aux procès qui se déroulent loin du lieu où les événements se sont produits ?

D'abord, immédiatement après le conflit, il serait extrêmement compliqué et difficile de rendre la justice par l'intermédiaire des tribunaux locaux. Ces pays manquent généralement de structures, d'installations, de législation adéquate et de juges bien formés et impartiaux. Néanmoins, l'expérience montre qu'en l'espace de quelques années les structures de base du système judiciaire des pays concernés peuvent être réhabilitées, et que grâce à l'aide internationale, y compris celle des juges internationaux, les tribunaux locaux sont également en mesure de juger les crimes internationaux commis par le passé, de manière impartiale et efficace, du moins jusqu'à un certain degré. Cela présente l'avantage de permettre des enquêtes plus ciblées et globales sur le terrain, et des procès et des mises en accusation dans un lieu plus proche du conflit, à la fois géographiquement et par rapport aux personnes concernées, ce qui est, en définitive, très important. Cela contribue aussi certainement à l'ensemble du processus de justice transitionnelle afin d'atteindre un niveau raisonnable de réconciliation, dans laquelle la justice joue toujours un rôle essentiel.



Panel de juges lors de l'épreuve finale colombienne, Bogota



Visites du Président de l'Assemblée

La Haye



L'Ambassadeur Christian Wenaweser, Président de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »), s'est rendu à La Haye du 14 au 17 février 2011, où il a assisté à des réunions informelles avec seize juges de la Cour, afin d'échanger des points de vue de façon informelle concernant notamment le Groupe d'étude sur la gouvernance de l'Assemblée, les aspects du travail de la Cour concernant son budget, y compris les cycles budgétaires, la manière d'accélérer la procédure judiciaire et les locaux permanents de la Cour.

Il a également organisé une retraite avec la participation de l'Ambassadeur Jorge Lomónaco, Vice-Président de l'Assemblée et Président du Groupe du Travail de La Haye, de l'Ambassadeur Pieter de Savornin Lohman, Président du Groupe d'étude sur la gouvernance, ainsi que du Directeur du Secrétariat de l'Assemblée, pour discuter de façon informelle sur plusieurs questions d'intérêt commun pour les États Parties et pour la Cour, notamment dans le cadre dudit Groupe d'étude.



En outre, il a participé au séminaire sur les implications de la Conférence de révision de la CPI de 2010, organisé par le Grotius Centre for International Legal Studies et l'Université de Leiden, où il est intervenu au sujet des « Défis auxquels est confrontée l'Assemblée des États Parties ».



Galerie photos : <http://tinyurl.com/ASP2011-HAG1>

Singapour

Lors d'une visite bilatérale en avril à Singapour, le Président Wenaweser est intervenu devant un comité interministériel au sujet de la CPI et des résultats de la Conférence de révision.



Addis-Abeba et Kenya

Le Président Wenaweser s'est rendu à Addis-Abeba en janvier lors de la préparation du Sommet de l'Union africaine dans le cadre de ses efforts pour renforcer le dialogue et faciliter l'échange de vues avec la Commission de l'Union africaine, les États africains et autres États Parties au Statut de Rome.



L'Ambassadeur Wenaweser s'est également rendu au Kenya du 27 au 28 janvier 2011 pour assister à des consultations sur des questions relatives à la CPI. Le Président Wenaweser a rencontré S.E. Monsieur Mwai Kibaki, Président du Kenya, certains membres du Comité du cabinet sur la CPI, notamment H. Amos Wako, Procureur général, H. Mutula Kilonzo, Ministre de la justice et Monsieur James Orengo, Ministre des terres, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et parlementaires.

L'Ambassadeur Wenaweser a également rencontré des membres du corps diplomatique, différents groupes de la société civile et la Commission nationale du Kenya sur les droits de l'homme. Lors de ses consultations, le Président Wenaweser a rappelé le rôle important que joue le Kenya dans le cadre de la CPI.



Galerie photos : <http://tinyurl.com/ASP2011-Kenya>

Organisation des États américains

L'Ambassadeur Christian Wenaweser, a visité l'Organisation des États américains (OEA) à Washington D.C., le 10 mars 2011, où il a discuté de questions liées à la CPI avec S.E. Monsieur José Miguel Insulza, Secrétaire général de l'OEA. En outre, le Président Wenaweser a participé à une réunion de travail de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil Permanent de l'OEA consacrée à la CPI.



Galerie photos : <http://tinyurl.com/ASP2011-OAS>

Comité de Contrôle des locaux permanents

La phase de conception finale a commencé le 1er mars 2011. La livraison du bâtiment par l'entrepreneur est prévue pour le 1er septembre 2015, tandis que la Cour devrait commencer à occuper ses nouveaux locaux en décembre 2015.

Le budget global du projet est toujours conforme au chiffre maximum de 190 millions d'euros, au prix de 2014. Outre le budget de 190 millions d'euros, la Cour a présenté un rapport, le 11 mars, identifiant d'autres coûts liés au projet, mais pas directement à la construction, connus sous le nom de « coûts de l'encadré 4 », d'un montant de 42.300.000 €. Le Comité de contrôle procédera au cours des prochains mois à une vérification détaillée de cette première estimation. Les coûts de l'encadré 4 avaient été prévus comme un élément de coût depuis 2006, mais n'avaient pas pu être quantifiés avant que la phase de conception préliminaire n'évolue.



Fonds d'affectation spéciale pour les victimes

Les membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale pour les victimes ont assisté à leur session annuelle, tenue à La Haye les 21 et 22 mars 2011.



De gauche à droite : M. Eduardo Pizarro Leongómez (Colombie), M. Bulgaa Altangerel (Mongolie), Mme Elisabeth Rehn (Finlande) et Mme Betty Kaari Murungi (Kenya).



La Présidente du Conseil de direction, Mme Elisabeth Rehn, recevant une contribution de 500.000 £ de Monsieur Paul Arkwright, Ambassadeur du Royaume-Uni.



Contributions par État en 2011

Allemagne	€	110,000
Andorre	€	15,000
Belgique	€	24,000
Espagne	€	60,000
Norvège	€	253,500
Royaume-Uni	€	584,500
Total	€	1,047,000

Le Barreau de New York organise un événement sur la Conférence de révision

Le 16 décembre 2010, le Barreau de New York a organisé une table ronde intitulée « Réflexions sur la Conférence de révision de la CPI : examen de ses réussites, de ses échecs et de son impact sur l'Afrique ».

De gauche à droite :

Mme Jennifer Trahan, Université de New York, M. Richard Dicker, Human Rights Watch, M. John Washburn, Coordonnateur de la Coalition des ONG américaines pour la CPI, et Mme Wanda et M. Akin, Projet de justice internationale.

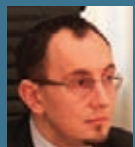


Départs



New York

Mme Stella Orina (Kenya) est rentrée à Nairobi, tandis que M. Marcelo Böhlke (Brésil) a été muté à Pékin.



La Haye

M. Vladimir Cvetković (Serbie) est rentré à Belgrade, et Mme Irina Nita (Roumanie) a fini sa mission aux Pays-Bas.



17 juillet

Journée de la justice pénale internationale

Cérémonie des traités des Nations Unies 2011



Dans un effort continu visant à promouvoir le droit international et à renforcer la primauté du droit, l'Organisation des Nations Unies sera l'hôte de la douzième cérémonie des traités au Siège des Nations Unies du 20 au 22, et les 26 et 27 septembre 2011. Au cours de la cérémonie, les États seront invités à signer, ratifier ou adhérer, entre autres, au Statut de Rome et aux amendements au crime d'agression et à l'article 8 du Statut de Rome, adoptés lors de la Conférence de révision de Kampala.

Collecte de fonds pour les victimes du séisme et du tsunami au Japon

Avec l'aide du Conseil du personnel, les membres japonais du personnel de la CPI ont organisé des actions de collecte de fonds les 17 et 18 mars. Des centaines de membres du personnel de la CPI ont exprimé leur sympathie et leur encouragement ; les contributions ont été envoyées à la Croix-Rouge japonaise.



Colophon

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties
Cour pénale internationale

Courriel : asp@icc-cpi.int
Site internet : www.icc-cpi.int/Menus/ASP

© Cour pénale internationale
- Tous droits réservés

Calendrier de l'AEP

2011

Élections - Période de mise en candidature

Juges, membres du CBF et Procureur
Du 13 juin au 2 septembre

Comité du budget et des finances Dix-septième session

La Haye
22 - 31 août

Assemblée des États Parties Dixième session

New York
12 - 21 décembre
- Élection de six juges, six membres
du CBF et du Procureur

Évènements régionaux

Séminaire sur la CPI des États
membres de la CARICOM
Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago
16 et 17 mai

Conférence sur la CPI

Doha, Qatar
24 et 25 mai

In memoriam



M. Lubamba-Kongolo est le premier membre du personnel de la CPI à périr dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie des victimes qui ont péri lors de l'accident d'avion de la MONUC qui s'est écrasé à Kinshasa, le 4 avril 2011. Il avait rejoint la Cour en 2006 en tant que coordonnateur des opérations hors siège.